



Attestation d'hébergement

L'attestation d'hébergement est nécessaire à toute personne hébergée lorsqu'elle ne dispose pas de justificatifs de domicile à son nom.

Dans tous les cas, joindre :

- la copie de la **pièce d'identité** de l'hébergeur en cours de validité,
- la copie du **justificatif de domicile** récent parmi ceux acceptés par La Banque Postale.

Si l'hébergeur n'est ni le conjoint / concubin / partenaire ni le parent du client hébergé, alors présenter en plus les documents originaux. (pièce d'identité et justificatif de domicile)

Je soussigné(e) :

M Mme Mlle

Nom de naissance : MOURGUES (en capitales) Nom d'usage :
Prénoms d'état civil : MATHILDE (en capitales) NATHALIE (en capitales) JACQUERINE (en capitales)
Né(e) le : 16 11 1970 à PARIS 13^e (Commune) (Départemental Paris)

Demeurant à :
11 impasse VERCORS (Résidence - Bâtiment)
..... (N° et voie)
84000 (Code postal) AVIGNON (Lieu dit) (Localité)

Certifie sur l'honneur héberger :

M Mme Mlle

Nom de naissance : MERCURY (en capitales) Nom d'usage :
Prénoms d'état civil : WC (en capitales) (en capitales)
Né(e) le : 17 09 1971 à ~~Paris~~ MARSAILLE (Commune) (Départemental Paris)

Au logement situé :
11 impasse VERCORS (Résidence - Bâtiment)
..... (N° et voie)
84000 (Code postal) AVIGNON (Lieu dit) (Localité)

Relation avec la personne hébergée :

- Conjoint / concubin / partenaire
 Père / Mère
 Autre

Fait à AVIGNON le 02.01.2017
Signature de l'hébergeur

En application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies sont utilisées dans le cadre de la gestion de la domiciliation des clients de La Banque Postale et font l'objet d'un traitement dont le responsable est La Banque Postale. Les personnes sur lesquelles portent ces données acceptent que celles-ci soient exploitées et ou communiquées aux autres du groupe La Banque Postale, à ses prestataires et ses partenaires. Les personnes sur lesquelles portent les données auront le droit d'en obtenir communication auprès de La Banque Postale, d'en exiger la suppression ou la rectification.